ACTISAN R

Complexe minéral assainissant, asséchant et répulsif insectes pour l'hygiène des litières en élevage ruminant, porcs et volailles

Réf : 0104134

OBJECTIF BONNE LITIERE

> Sèche et propre
> Température inférieure à 30°
> pH à tendance acide
> Confortable
> Odeur correcte (NH^3, H^2S)

Conséquence des perturbations

- pH du RUMEN de 0,3 point
- Mammites d'environnement
- Boiteries
- Diarrhées colibacillaires des jeunes
- Irritation muqueuses et infections
- Expression des chaleurs (sols glissants)

En hiver, un ruminant passe de 12 à 16 h sur sa litière. De nombreuses pathologies dépendent de l'hygiène et du confort, y compris le fonctionnement du rumen.

COMPOSITION

Acide salicylique	Sel minéral déshydraté	Sel minéral ionique	Huiles essentielles insectifug
Matière assainissante : - acidification du milieu : diminution de la pression pathogènes - substance utilisée en hygiène de traite pour ses qualités dermoprotectrices.	Absorption irréversible (pas de boue ou de pâte) - dihydratation au contact de la molécule d'eau - Absorbe jusqu'à 300 % de son poids en eau.	Captage de l'ammoniac - fonctionne comme une pompe à azote - limite les risques d'infection liés à l'ammoniac (fragilisations respiratoires)	Puissant répulsif naturel - efficace pour repousser les mouches, les tiques, les moustiques... - odeur agréable

MODE D'EMPLOI

Epandre ACTISAN R de façon homogène sur les zones de repos à raison de :

- Bovins :

Litières profondes :
Dose d'attaque : 300 g/adulte tous les 2 jours
Dose d'entretien : 200 g/adulte tous les 2 jours ; 100 g/veau tous les 2 jours.
Répéter la dose d'attaque 1 semaine par mois.
Logettes : 100 g/vache tous les 2 jours (sur le dernier tiers de la logette).
Pédiluves à sec : mettre 5 cm d'ACTISAN R dans le bac placé dans un point de passage (ex : sortie de la salle de traite). Utiliser une à plusieurs fois par mois suivant besoin

- Ovins, caprins :

25 g/adulte tous les 2 jours (doubler la dose en période de mise bas).

- Porcs :

Maternité : 100 g/m² tous les 2 jours dans les zones humides.
Engraissement : 100 g/m² par semaine dans les zones humides.

- Volailles :

100 g/m² par semaine à partir de la 3ème semaine dans les zones de couchages.

- Lapins :

Cage-mère : 10 g tous les 2 jours jusqu'à 2 semaines après la mise bas.
Déjections : 100 g/m² tous les 3 jours.

- Chevaux :

100 g/m² par semaine en une ou plusieurs fois.

PRECAUTIONS

Refermer le sac après usage. Stocker dans un endroit sec et frais.

CONDITIONNEMENT

Sac de 25 kg

48 Avenue de l'Europe - BP 80095 - 86502 Montmorillon cedex
N° Tél. 05.49.83.30.30 Fax : 05.49.83.30.50

Ovins Caprins | Bovins | Equins | Autres Elevages | Lait Fromagerie | Soins | Alimentation | Clôture | Bâtiments d'élevage | Sols et récoltes | Forêts Espaces verts | Mécanique | Transport | Votre quotidien...